



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 24 avril 2024 à 19h.00,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 175)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Gilles Greffier

Le Public

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis municipal N° 07/2024 : Maintien du poste de Travailleur Social de Proximité (TSP) pour les communes du cercle scolaire de l'ASI7**
- 4. Préavis municipal N° 04/2024 : Mise en conformité du terrain de football et installation de l'arrosage automatique du terrain**
- 5. Préavis municipal N° 05/2024 : Demande de crédit d'investissement pour la construction et la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) sur la parcelle N°110**
- 6. Préavis municipal N° 06/2024 : Rénovation de la charpente, isolation intérieure et aménagement extérieur de l'Eglise**
- 7. Préavis municipal N° 08/2024 : Fixation des vacances des membres de la Municipalité**
- 8. Rapport de la commission de Gestion concernant les redevances d'Holcim**
- 9. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 10. Propositions individuelles**
- 11. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.
Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
36 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Puis le Président passe à la correction du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2024 par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers.
Il est modifié puis adopté à l'unanimité.

Courrier : un envoi de l'ASM (Association pour la Sauvegarde du Mormont) : Une étude des mesures techniques pour le comblement de la carrière du Mormont a été adressé au Président du Conseil. Les Conseillers qui le souhaitent peuvent venir s'inscrire à la fin de la séance afin que ce rapport leur soit envoyé par courriel.

Puis, M. Bertrand Favre lit la lettre de démission du Conseiller Aymar Soares avec effet au 26 avril 2024. Le prochain membre qui sera élu lors de la séance du 12 juin sera M. Angelo Croce.

Ordre du jour

Est adopté tel quel, à l'unanimité.

Le Président accueille M. François Reymond, arrivé entre-temps. Il y a maintenant 36 membres du Conseil présents.

2. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit salue l'assemblée et excuse M. Franco Cetrangolo, retenu à une autre séance. La Municipalité annonce le départ du responsable de la voirie, M. Benjamin Wicky qui a décidé d'orienter sa carrière sous d'autres cieux. M. Robin Rapp, de Croy, a été engagé et sera présenté en temps voulu.

Avancement des travaux du Bief : les premiers travaux ont débuté par l'abattage d'arbres, qui doit être fait avant la fin avril. Les travaux sont situés vers la STEP de La Sarraz et chez des privés de la PPE vers le rond-point du collège. La suite de l'abattage est prévue cet automne entre le Moulin et La Sarraz.

Les soumissions sont rentrées et le travail a été adjudiqué à une entreprise qui va réaliser tous les travaux.

En attente de la fin d'un éventuel recours, les travaux de remise en état pourront débiter fin mai.

Ouvrage de protection contre les chutes de pierres : à la suite de l'opposition des propriétaires des parcelles 100 et 101, sans qu'un effet suspensif les retarde, les travaux vont reprendre, si tout se passe bien, d'ici lundi 29 avril. D'autres travaux, tels que l'application de peinture sur les têtes d'ancrage pour éviter l'éblouissement par le soleil, seront entrepris. Une visite avec la commune et l'entreprise Geobrugg sera organisée pour la validation définitive des filets et des travaux.

M. Etienne Morier-Genoud : le 8 juin 2024, inauguration des locaux de la firme IVECO : la déchetterie sera fermée. La population sera avertie par un tout-ménage et des panneaux à la déchetterie.

M. Pascal Guinnard : la pose du tapis définitif du rond-point des Portettes est prévu du 16 au 18 août. Le samedi, la déchetterie sera fermée (sous réserve des conditions météo).

M. Daniel Gachet : à la suite de l'intervention d'un Conseiller lors de la dernière séance concernant le montant de la construction de la buvette de Daillens, il s'est renseigné auprès de la commune concernée. Le coût de leur buvette est de Fr. 3'200'000.-. Il faut ajouter la pose de panneaux photovoltaïques qui a fait l'objet d'un préavis supplémentaire.

19h.15 Comme annoncé, le Président suspend la séance pour la présentation du poste de Travailleur Social de Proximité (TSP) pour les communes du cercle scolaire de l'ASI7 par M. Glen Willis.

19h.30 La séance du Conseil reprend.

M. Glen Willis reste pour répondre aux questions du préavis 07/2024.

3. Préavis municipal N° 07/2024 : Maintien du poste de Travailleur Social de Proximité (TSP) pour les communes du cercle scolaire de l'ASI7

Mme Pascale Chauvet lit le rapport de la CoFin et M. Fabrice Guinnard celui de la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion.

M. José Antonio Perez : dans le graphique présenté à l'écran, il remarque que très peu de filles ont été approchées. Est-il prévu qu'une fille accompagne le TSP ?

M. Glen Willis : en général dans les espaces publics il y a moins de femmes que d'hommes qui se promènent. Mais, sur les réseaux sociaux on est à 50/50.

En tant de praticien formateur, il a été accompagné par une jeune femme et davantage de jeunes filles les ont approchés.

M. François de Coulon : qu'est-ce qui le préoccupe particulièrement actuellement ?

M. Glen Willis : de manière générale, la santé mentale. La situation et le cursus professionnel. A la suite du COVID, des jeunes ont arrêté leur formation ou ont dû la terminer seuls. Du point de vue santé mentale cela a été très difficile pour certains.

Le développement durable est un stress présent chez les jeunes.

Être le moteur également dans les démarches en vue de trouver un apprentissage, un emploi, motiver et rassurer les parents.

L'augmentation de la prise de cocaïne et kétamine qui engendre une dépendance rapide et la dégradation de la santé.

M. Thierry Guignard : face aux incivilités comme la destruction de vélos autour de la gare, comment peut-il se positionner ? Education ? Contact avec la police ?

M. Glen Willis : comme il l'a expliqué, il n'est pas un outil d'oppression. Il réfléchit avec la police et, aux heures convenues, il va vers les jeunes et tient un discours de sensibilisation. Il faut penser à la répercussion sur le voisinage à cause du bruit. Sur le nombre, il n'y a que 6 à 7 jeunes qui ne comprennent que ce langage.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter

- *le maintien du poste de TSP réparti financièrement entre les 7 communes de l'ASI7 pour les années 2025, 2026 et 2027, sous réserve que les 7 Conseils législatifs des communes formant le cercle scolaire ASI7 l'acceptent. Chaque année une annuité sera ajoutée avec une éventuelle indexation ;*
- *la répartition du coût du TSP par commune calculée au prorata du nombre d'habitants selon le décompte officiel cantonal au 31 décembre de l'année précédente ;*
- *d'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité.*

À l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 04/2024 : Mise en conformité du terrain de football et installation de l'arrosage automatique du terrain

M. Jean-Pierre Rochat, rapporteur de la CoFin et M. Philippe Golay, rapporteur de la CoUrb, lisent chacun leur rapport.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion :

M. Fabrice Guinnard : il serait judicieux de planifier les travaux avec le club, car les matches se déroulent déjà à l'extérieur et cela va être prolongé encore d'une année. Les juniors apprécieraient d'avoir à nouveau leur public à la maison.

M. Daniel Gachet : cela va être vu avec le FC La Sarraz/Eclépens. Si ce préavis est accepté, le terrain et la buvette seront terminés ensemble.

M. Frédéric Moinat : il est noté qu'un éclairage par des LED sera installé, mais n'est-ce pas déjà le cas ?

M. Daniel Gachet : là, il s'agit d'un éclairage provisoire, payé par le club de football, afin que les juniors puissent continuer à s'entraîner.

M. François de Coulon : pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas proposé une alternative en synthétique ? Ces terrains sont très recherchés et leur location permettrait un amortissement plus rapide.

M. Claude Dutoit : un terrain en synthétique coûte Fr. 1'400'000.- et tous les 10 ans l'entretien revient à Fr. 200'000.-. Il faut aussi penser aux riverains car les nuisances apportées par une location journalière sont conséquentes.

M. Daniel Gachet : à Champagne par exemple, les terrains sont loués tous les jours.

M. Arnold Aebischer : les dimensions de notre terrain ne permettent pas à l'équipe 1 d'y jouer. Et pourquoi vouloir jouer sur du plastique ? Ce n'est guère écologique.

M. Michel Chuard : connaît bien le milieu du football. Effectivement, le nord vaudois est sous équipé en terrain synthétique; Yverdon n'a encore pas prévu de le faire. Quant à celui de la Tuillière à Lausanne, dans 5 ans il faudra le refaire, en raison de l'usure.

M. François Reymond : qu'amène un éclairage progressif ?

M. Daniel Gachet : une économie. En fonction de l'heure du début des entraînements et des matches, on peut le moduler, ainsi que lors d'un entraînement qui ne se déroule que sur une seule partie du terrain.

M. Fabrice Guinnard : pour obtenir les subsides, l'AFS demande différentes possibilités d'éclairage, en fonction des entraînements ou des matches.

M. Christelle Schwab : les subventions prévues (20%) sont-elles déjà comprises dans les prix notés dans le préavis ?

M. Daniel Gachet : elles sont à déduire : pour les Fr. 350.- il s'agit d'un subside par projecteur.

M. Jose Antonio Perez : l'eau potable pour l'arrosage sera fournie par l'AIEM ? Il n'y a pas de citerne prévue ?

M. Daniel Gachet : non, il n'y a pas de citerne prévue, ce sera l'eau de l'AIEM, avec un compteur, qui sera utilisée. Ce qui est déjà le cas maintenant. Avec ce nouveau système l'arrosage sera plus ciblé et le coût diminuera.

Lors du préavis pour la buvette, il avait été question d'une citerne, mais aucune solution n'a pu être trouvée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter

- ***d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la mise en conformité du terrain de football selon les directives de l'ASF et l'installation de l'arrosage automatique du terrain ;***
- ***d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 243'000.00 TTC ;***
- ***de financer le montant de CHF 243'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter ;***
- ***d'accorder la Municipalité de prélever sur le fonds de réserve sur une période de 10 ans dès 2025 ou si les travaux sont terminés sur 2024 à prélever sur la réserve le montant de CHF 243'000.00 TTC.***

Par

OUI : 30

NON : 0

ABSTENTION : 5

Au nom de la Municipalité, M. Daniel Gachet remercie le Conseil.

5. Préavis municipal N° 05/2024 : Demande de crédit d'investissement pour la construction et la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) sur la parcelle N°110

Mme Nathalie De Palo lit le rapport de la CoFin et M. Olivier Tissot celui de la CoUrb.

Le Président remercie les rapporteurs et souligne le travail qui a été fait.

Il n'y a pas de discussion et M. Bertrand Favre peut passer directement au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter

- ***d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de construction et de réparation des ouvrages et des conduites d'évacuation des eaux claires et usées sur la parcelle N° 110 ;***
- ***d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 182'000.- HT pour ces travaux ;***
- ***d'accorder à la Municipalité de prélever sur le « Fonds de réserve Epuration » affecté, compte N° 2800.20, de financer le coût des travaux par un paiement comptant en 2024.***

À l'unanimité

M. Etienne Morier-Genoud : remercie pour l'acceptation de ce préavis. Il était difficile techniquement de trouver une solution. Cela va permettre la création des chambres qui seront déjà là lors de la construction de l'EMS et c'est ce dernier qui devra faire les branchements nécessaires.

6. Préavis municipal N° 06/2024 : Rénovation de la charpente, isolation intérieure et aménagement extérieur de l'Eglise

Les rapporteurs, M. Charles Martel, pour la CoFin et M. Jean-Frédéric Rovero pour la CoUrb, lisent leur rapport.

Le Président ouvre la discussion :

M. Jean-François Kaeser : les tuiles du toit vont-elles être enlevées ?

M. Daniel Gachet : elles seront toutes déposées, contrôlées et les bonnes remises.

M. Jean-François Kaeser : le rapport de la CoFin mentionne les échafaudages pour une somme de Fr. 126'000.-. C'est une somme un peu élevée.

M. Daniel Gachet : dans cette somme il est groupé les échafaudages et le contrôle de la toiture sous le toit.

M. Sébastien Okone : précise que les bâches de protection du toit durant les travaux sont comprises dans cette somme.

M. François de Coulon : la charpente de la tour n'est pas prévue, c'est seulement celle de la nef ?

M. Daniel Gachet : la clocher a déjà été refait, il n'a pas besoin d'être rénové.

M. François de Coulon : une demande de subvention a été faite aux monuments historiques ? En effet, ils peuvent participer jusqu'à 20% du total des frais.

M. Daniel Gachet : le bureau d'architectes a indiqué qu'il s'en occupait. En cas de possibilité, la Municipalité fera une demande.

M. Claude Dutoit : la demande a été faite. Affaire à suivre.

M. Thierry Guignard : il semble que la sonnerie de l'horloge ne puisse pas être mise en ordre. Ne pourrait-t-on inclure ces frais dans cette réfection ?

M. Claude Dutoit : en Suisse, il n'y a que 2 entreprises qui le faisaient. Celle de Zermatt, avec qui la commune travaillait, a cessé de pratiquer. Il est très compliqué de trouver ces spécialistes.

Mme Pascale Chauvet : quelle sera la durée des travaux et, durant ceux-ci, l'accès à la salle de paroisse, en haut, sera-t-il possible ?

M. Daniel Gachet : de fin août à fin novembre, début décembre. Et la commune va essayer de laisser l'accès libre à la salle de paroisse.

M. Claude Dutoit : par sécurité, l'église sera fermée durant les travaux.

M. François de Coulon : et les enterrements ?

M. Daniel Gachet : il faudra y penser.

Le Président clôt la discussion et passe au vote

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter

- ***d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches de la rénovation de l'enveloppe, isolation intérieure et aménagement extérieur de l'église ;***
- ***d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 400'000.00 TTC ;***
- ***de financer le montant de CHF 400'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter ;***

Par

OUI : 34

NON : 1

ABSTENTION : 0

M. Daniel Gachet remercie les conseillers.

7. Préavis municipal N° 08/2024 : Fixation des vacances des membres de la Municipalité

Le rapport de la CoFin est lu par M. Arnold Aebischer.

Le Président ouvre la discussion :

M. Claude Dutoit : l'annuité mentionnée dans le rapport (Fr. 20'000.- pour le syndic et Fr. 16'000.- pour les municipaux) concerne uniquement les séances hebdomadaires de la Municipalité, soit 45 à 48 séances par année, qui, avec le courrier, font au total 300 heures de travail dans l'indemnité fixe. Le rôle de la Municipalité est un peu plus important, avec plus de responsabilités, que celui du Conseil et justifie cette différence de traitement, sans vouloir dénigrer le travail du législatif.

M. Jean-Frédéric Rovero : nos Municipaux sont toujours disponibles si on veut des gens de qualité, il faut les payer en conséquence.

M. Jean-François Kaeser : demande des éclaircissements.

M. Arnold Aebischer : reprend les points du rapport.

Mme Cindy Martignier : dans le préavis on peut comprendre qu'il y a pour les Fr. 20'000.- pour M. le Syndic, c'est 300 heures plus 500 heures pour le courrier ?

M. Claude Dutoit : non les 500 heures représentent toutes les séances diverses, soit les vacances. L'annuité fixe représente les séances du Conseil et leur préparation et toutes les séances de Municipalité. Les chiffres des associations intercommunales ne sont pas compris.

Mme Claire Reymond : elle ne comprend pas les explications, tout est vraiment mélangé.

Mme Sylviane Chappuis : Pour les associations intercommunales, une rémunération est versée aux participants par les finances de ces associations. Il ne faut pas les compter dans les heures à payer.

M. Claude Dutoit : certaines associations versent le salaire directement au Municipal.

Mme Sylviane Chappuis : même si elle ne partage pas toutes les idées de la Municipalité, elle relève tout le grand travail qui y est fait. Il y a aussi des invitations à des manifestations qui les remercient. Pour elle, lorsqu'on accepte une charge de Syndic ou de Municipal, c'est aussi parce que la personne veut s'investir dans son village. Et cet investissement doit aussi passer par des heures offertes à la communauté. La somme actuelle de Fr. 40.- /h. lui semble raisonnable.

Le Président fait la synthèse de ce qui peut être raisonnablement compris sur le préavis présenté : pour les indemnités fixes de Fr. 20'000.- pour le Syndic il y a 800 heures de travail et Fr. 16'000.- par Municipal, pour 300 heures de travail.

M. Claude Dutoit : non les 500 heures sont en plus. Comme les Municipaux, il a 300 heures.

Mme Cindy Martignier : pour elle, la rémunération de Fr. 50.-/h. peut être justifiée. Mais ce soir, le dossier présenté n'est pas clair.

Le Président rappelle que tout préavis peut être amendé ou retiré.

M. Arnold Aebischer : les Municipaux ont-ils aussi 500 heures de vacances ?

M. Claude Dutoit : non. Les heures des Municipaux n'ont pas été notées.

M. Thierry Guignard : redoute, au vu de ces incertitudes, le refus du préavis, qui pourrait représenter le désaveu de l'excellent travail de la Municipalité. Ne faudrait-il pas mieux se prononcer sur la base d'une simulation, avec un tableau un peu plus clair sur les sommes annuelles versées à la Municipalité ? Afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

M. Claude Dutoit : au vu des mutuelles incompréhensions, en accord avec ses collègues, la Municipalité retire le préavis.

M. Raoul Bortolotti : souhaite que la Municipalité ne prenne pas mal cette discussion, car si on vote ce soir, on votera mal. Ce sujet mérite d'être représenté d'une manière plus claire, afin que les Conseillers votent en ayant tout parfaitement compris.

M. Jean- Pierre Rochat : propose qu'une commission ad hoc travaille en parallèle avec la CoFin, car ce soir le préavis présenté n'était pas clair.

8. Rapport de la commission de Gestion concernant les redevances d'Holcim

Mme Claire Reymond lit le rapport de la CoGes.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion :

Mme Pascale Chauvet : à la question 5, la CoGes a-t-elle pu connaître le taux de l'indice actuel ?

M. François Reymond : c'est un indice qui change tous les jours. De mémoire, environ 5% d'augmentation.

M. François de Coulon : pour l'extraction du calcaire de la Birette, il y aura une négociation de contrat entre Holcim et la commune ? La Municipalité tiendra le Conseil au courant ?

M. Claude Dutoit : Réponse affirmative pour les 2 points.

9. Communications des délégués des associations intercommunales

AIEM : M. Raoul Bortolotti : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

ASI7 : M. Thierry Guignard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil. Prochaine séance le 14 mai 2024, pour les comptes (voir annexe page 176).

AIPCV : Mme Claire Reymond : la séance de l'AIPCV se déroule ce soir, 24 avril, à Lussery-Villars. Il n'y a pas de représentant.

M. Daniel Gachet : M. Franco Cetrangolo y est.

AJERCO : Mme Christelle Schwab : la prochaine séance est le 2 mai 2024.

M. Etienne Morier-Genoud : il vient d'être informé que ce sera le 16 mai, en fonction des projets présentés.

EHVV : M. Florian Roecker : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil. Prochaine séance le 30 avril 2024, avec la nomination d'un nouveau membre du CODIR.

M. Etienne Morier-Genoud : M. Jean Huber, Municipal démissionnaire à La Sarraz, sera vraisemblablement remplacé par M. Jean-Philippe Murset.

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

10. Propositions individuelles

M. Raoul Bortolotti : à la déchetterie, pour les déchets verts, début mars il a remarqué une affiche apposée sur le portail : ouverture de 07h.00 à 18h.00. Quelle en est la raison ?

M. Etienne Morier-Genoud : lors de la pose du portail, une minuterie avec cet horaire a été installée. Cette minuterie fonctionne un peu de manière aléatoire. Cela protège aussi des incivilités et la dépose de déchets non autorisés durant la nuit.

M. Raoul Bortolotti : tout le monde n'est pas retraité.... Après le travail, si on tond le gazon, il faut attendre le lendemain pour apporter les déchets verts.

M. Jean-Pierre RoCHAT : la Cofin émet le vœu de recevoir des préavis définitifs, lors de leur présentation par la Municipalité. Il est également exagéré de soumettre 5 préavis pour une séance de Conseil.

M. Claude Dutoit : ce n'est pas souvent que 5 préavis sont présentés. S'il y a eu plusieurs versions, c'est aussi souvent pour répondre aux remarques de la commission. Il relève la bonne collaboration entre la Municipalité et les commissions.

M. Arnold Aebischer : il faut également dater chaque préavis.

M. Claude Dutoit : cela est fait maintenant systématiquement.

Mme Pascale Chauvet : apprécie que les zones modifiées soient surlignées. Oui, les délais sont courts et, pour les 2 dernières séances du Conseil, la CoFin a travaillé durant les fêtes de Noël et de Pâques.

M. Thierry Guignard : se souvient qu'en son temps, M. Georges de Coulon avait déjà demandé plus de participation entre la Municipalité et les commissions. Là, la Municipalité reprend le préavis en

fonction des remarques des commissions. Lui en est heureux car cela montre la participation et la salue.

M. François de Coulon : le débit de fromage va fermer le fin mai. Une activité de plus qui disparaît ! Si le magasin Volg n'était pas là, ce serait vraiment ennuyeux. Des bruits courent que la Municipalité ne veut pas relouer ce local pour un magasin, mais de le reprendre pour d'autres projets.

M. Claude Dutoit : il ne faut pas écouter tous les bruits qui courent. Le débit de fromage ferme car les personnes arrivent à la retraite et cessent leur activité.

Le problème, c'est le parage. Avec les bus articulés qui vont passer, il faut trouver de la place pour les arrêts, au minimum 20 m, afin que les usagers et les personnes handicapées puissent monter ou descendre. Les 4 places actuelles vont être condamnées. Et un commerce qui n'offre pas de parking n'est pas viable. Mais la commune fait le maximum pour trouver un petit commerce.

M. Jean-Frédéric Rovero : invite, de ce fait, les Conseillers à venir à pied aux séances du Conseil.

Mme Pascale Chauvet : le nouveau PACOM est-il actif ?

M. Claude Dutoit : il a été accepté par l'Etat. Mais il y a eu un recours par un propriétaire, directement à Lausanne. Il vient de donner un courrier traitant du sujet au Président. C'est le Conseil qui a levé l'opposition par son vote acceptant le nouveau PACOM. La commune est en discussion et on arrive à bout touchant.

M. Etienne Morier-Genoud : il doit y avoir le cautionnement du recours. Si le recourant dépose la somme, ce sera discuté.

M. François Reymond : c'est toujours l'ancien qui fait foi ?

M. Claude Dutoit et M. Etienne Morier-Genoud : oui.

M. Florian Roecker : le nouveau responsable des employés communaux, M. Robin Rapp, est un ancien habitant d'Eclépens.

M. Claude Dutoit : effectivement. Il prend son service le 1^{er} juillet prochain. Entre-temps, comme un collaborateur sera arrêté pour un certain temps pour une opération importante, un intérimaire a été engagé.

Mme Martine Persechini : est-il vrai qu'un fast-food MacDo va s'installer dans la zone industrielle vers IVECO ? On lui pose cette question tous les jours dans son kiosque.

M. Claude Dutoit : la commune a reçu une demande, mais le canton interdit un tel restaurant dans la zone industrielle. Le terrain à côté va recevoir la firme Qoqa.

Mme Pascale Chauvet : rebondit sur l'utilisation du vélo. Elle viendrait bien volontiers à vélo au Conseil, mais regrette le manque de place de parc pour les vélos, ceci sur toute la commune. Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Pascal Guinnard : lors de la séance du 7 février dernier, le préavis pour l'étude de la réfection de la traversée du village a été accepté. Le bureau d'ingénieurs va tout étudier : les piétons, vélos, bus, tout va être étudié pour une meilleure intégration possible. Pour le bus, le bureau SITEC a été mandaté. Il faut tout étudier avant de lancer le projet.

M. Jean-François Kaeser : la future convention avec HOLCIM va être signée. Comme la Municipalité n'a encore jamais eu à faire un tel acte, ne serait-il pas judicieux qu'elle s'entoure d'agents d'affaires et d'avocats ? Les choses évoluent plus vite et la commune serait, même avec le renouvellement de la convention actuelle, bien conseillée.

M. Claude Dutoit : oui la Municipalité en est parfaitement consciente et s'entourera de spécialistes. Mais il va se passer encore un certain temps avant d'attaquer la Birette. Le Conseil sera tenu au courant.

11. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Les votations du 3 mars : magnifique participation avec 65,5%. La rente AVS a été acceptée avec 72%.

Prochaine votation le 9 juin. Les scrutateurs vont être informés.

En qualité de président du Conseil, il a été invité à l'inauguration de l'UAPE, le samedi 20 avril. Il a constaté la présence d'autres Conseillers qui visitaient les infrastructures.

La secrétaire du Conseil, Mme Chappuis, sera absente lors de la séance du Conseil du 4 décembre 2024. Le bureau recherche une personne pour assurer le poste de secrétaire pour cette séance. Si un membre du Conseil connaît quelqu'un ou est intéressé, merci de s'annoncer au Président d'ici au 3 juin 2024. Faute de quoi le bureau cherchera une personne à vous proposer lors du Conseil de septembre.

Les prochains Conseils : 12 juin (comptes), 25 septembre et 4 décembre 2024.

Pour le prochain conseil, la CoGes a déjà été convoquée. Il y aura également un préavis sur les chemins AF et les membres de la CoFin seront convoqués pour le mardi 7 mai à 19h.00.

Il remercie les commissions pour le grand travail fourni lors de l'étude de tous ces préavis. Certaines personnes n'ont pas pu les ouvrir lors de l'envoi par mail. Cela est possible, il faut juste les télécharger et ensuite il est aisé d'ouvrir le dossier.

Les personnes intéressées par le dossier de l'ASM peuvent venir s'inscrire. Le Président l'enverra par courriel.

Avec des remerciements pour tout le travail accompli, le Président clôt la séance à 21h.47.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 12 juin 2024.

Le Président :

la secrétaire :

Bertrand Favre

Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

Liste de présences Conseil du 24 avril 2024

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Raoul	BORTOLOTTI	1		
4	Valérie	BUGNION	1		
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET	1		
7	Michel	CHUARD	1		
8	Carlos	CID	1		
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO	1		
11	Florence	DEUTSCH		1	
12	Noémie	DIZERENS	1		
13	Albert	DUTOIT	1		
14	Bernard	DUTOIT	1		
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN		1	
17	Philippe	GOLAY	1		
18	Bernard	GRAF		1	
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD		1	
21	Fabrice	GUINNARD	1		
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL	1		
24	Cindy	MARTIGNIER	1		
25	Christophe	MERCIER		1	
26	Frédéric	MOINAT	1		
27	Sébastien	OKONE	1		
28	Magali	PALANCA		1	
29	José Antonio	PEREZ	1		
30	Martine	PERSECHINI	1		
31	Claire	REYMOND	1		
32	François	REYMOND	1		
33	Alexandre	ROCHAT	1		
34	Jean-Luc	ROCHAT		1	
35	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
36	Florian	ROECKER	1		
37	Jean-Frédéric	ROVERO	1		
38	Crystel	SALZARULO	1		
39	Christelle	SCHWAB	1		
40	Aymar	SOARES		1	
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH		1	
43	Daniela	ZIMMERMANN	1		
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN	1		
	TOTAL		36	9	

ASI7 fév.-avr. 2024.

Résumé des activités depuis le 7 février 2024.

Il n'y a pas eu de séance ASI7 depuis notre conseil communal du 7 février.

La présentation des comptes 2023 se fera le 14 mai.

Ceux-ci annonceront une baisse des contributions des communes de 5% par rapport au budget. Les transports bénéficient d'un remboursement de MBC et le général d'une subvention cantonale additionnelle pour les élèves migrants.

Le nombre d'élèves est en légère baisse (774) malgré nombre d'enfants réfugiés.

Ceci ne résout pas le problème du manque de salles de sport et un préavis pour l'avant-projet d'une salle-double sera présenté au CI.

Une construction ne sera certainement pas entreprise avant plusieurs années, mais nous devons nous attendre à devoir rehausser notre plafond d'investissement en cours de législature.

La CoGeFi recommandera de mettre à jour le plan « Horizon 2035 » sans tarder : la démographie prise en compte par Microgis début 2023 apparaît maintenant comme surévaluée.

Eclépens, 24.04.24 - THG